**Termes de Références (TDR) des assistants sociaux en mesures d’accompagnement pour le Transfert Monétaire conditionnel en milieu urbain et suburbain du programme CERC**

1. **Contexte**

Madagascar traverse une crise sanitaire majeure due à la pandémie COVID-19.

En effet, suite à la mise en place de la situation sanitaire d’urgence décidée le 20 Mars 2020 comme riposte à la propagation du virus, le gouvernement a édicté un certain nombre de mesures dont les impacts se traduisent en termes de suspension voire de perte de revenus aussi bien pour la population du secteur formel qu’informel.

Pour atténuer l’impact de la crise sanitaire, le gouvernement avec l’appui des bailleurs de fonds a mis en place un ensemble cohérent de réponses comme le Tosika Fameno qui est un transfert monétaire non conditionnel d’un montant de 100 000 Ariary par ménage par tranche, le Vatsy Tsinjo qui est constitué de panier, kit de produits de première nécessité, le Tsena Mora qui est la vente de produits de première nécessité à prix réduits, prix sociaux au niveau des Fokontany. Cet ensemble de réponses est destiné à l’endroit des familles en situation d’extrême pauvreté et de vulnérabilité comme les personnes âgées (Tosika Fameno, Vatsy Tsinjo) mais globalement aussi à l’ensemble de la population touchée par les conséquences des mesures barrières imposées.

C’est dans le cadre du renforcement de cette démarche d’appui à ces couches de la population vulnérable définie par la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) promulguée en 2015, la Stratégie Nationale sur la Protection Sociale - SNPS (2019-2023) et le Programme Multisectoriel d’Urgence (PDMU) qu’il est envisagé de mettre en place un programme de financement de contingence : le « Contingent Emergency Response Component (CERC) ».

Plus concrètement, dans sa composante 3, ce programme prévoit de procéder à un transfert monétaire conditionnel (TMC) en milieu urbain et suburbain Les bénéficiaires de ce TMC seront les ménages ayant déjà bénéficié du Tosika Fameno et satisfaisant les critères d’éligibilité exigés par le TMC.

Le TMC travaille dans l’ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la famille (la santé, la nutrition, l’éducation de l’enfant). Des activités d’accompagnements seront ainsi mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au bien-être familial, au développement de la petite enfance et à l’inclusion financière.

La commune urbaine d’Antananarivo (CUA) travaille déjà avec des assistants sociaux dans leurs actions sociales. Dans le cadre de ce programme CERC, le FID valorisera et adoptera cette structure déjà existante pour assurer la continuité et la pérennisation des actions en cours ou à mettre en oeuvre autant dans la ville d’Antananarivo que dans les trois districts suburbains où cette structure n’existe pas encore.

Les assistants sociaux (AS) sont chargés d’assurer les renforcements de capacités des « Mères-leaders ». Ces dernières seront chargées de l’accompagnement des ménages dans l’adoption et la mise en pratique des différents thèmes développés durant le programme.

Comme ce programme CERC cible également les ménages sans-abris prise en charge auprès des centres d’accueil du Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la promotion de la femme (MPPSPF) et de la CUA dans la ville d’Antananarivo, les assistants sociaux assureront les renforcements de capacité de l’équipe responsable au niveau de ces centres d’acceuil et appuiront cette équipe dans la mise en pratique des thématiques développés suivant les groupes de bénéficiaires (parent, jeune, enfant).

Les activités des AS se feront sous la supervision des responsables TMC rattachés à la Direction des Transferts Monétaires de la Direction Générale.

Le présent terme de référence décrit la mission des assistants sociaux.

1. **Objectifs de la mission**

Les objectifs de la mission sont de :

* renforcer les capacités des acteurs locaux , notamment les mère-leaders , Comité de protection sociale (CPS), relais communautaires et l’équipe responsable des sans-abris au niveau des centres d’accueil sur les thématiques d’accompagnement préétablis ou des thèmes répondant aux besoins des bénéficiaires ;
* effectuer l’accompagnement de la mise en pratique et l’adoption des thèmes communiqués au niveau des bénéficiaires.

1. **Mission des assistants sociaux**

* Placés sous la responsabilité du Responsable des Transferts Monétaires au niveau de la Direction des Transferts Monétaires de la Direction Générale, les assistants sociaux ont pour mission de :
* Etablir la répartition des groupes de Mères Leaders à former ;
* Conduire les formations des mères-leaders (ML) et des relais communautaires (RC) sur les thèmes d’accompagnement suivant les techniques de formation partagées par le FID ;
* Planifier et organiser avec les mères-leaders les espaces de bien-être au niveau de chaque Fokontany;
* Encadrer les espaces de bien-être tenues par les mères-leaders ;
* Suivre la conduite des visites à domicile assurée par les ML ou les RC et effectuer des contres visites à domicile ;
* Apporter des appuis aux relais communautaires dans la réalisation de leurs activités d’accompagnement ;
* Collecter les rapports mensuels des mères leaders et des relais communautaires et les consolider avant de les transmettre au niveau du FID ;
* Payer les indemnités des ML, des Comités de Protection Sociale et des relais communautaires participant aux formations ;
* Assurer l’acheminement et le dispatch des supports de communication et des matériels de stimulation destinés aux mères-leaders ;
* Assurer la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités de mesures d’accompagnements telles que l’élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide foncier, la mise en place des dispositifs de lavage des mains, des latrines et des fosses à ordures conformément au manuel de procédures environnementales et sociales.
* Etablir et présenter les rapports demandés par le FID suivant le canevas commun partagé par le FID;
* Emettre des recommandations et des suggestions à l’endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
* Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
* Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes (y compris DPEI),
* Les plans de session de formation par thème (y compris DPEI),
* Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d’animation)
* Les fiches de suivi de formation,
* Le calendrier des espaces de bien-être
* Le canevas des rapports mensuels
* Le carnet de suivi de l’enfant et de la femme enceinte
* Les fiches de contre visite à domiciles,
* Les consultants respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d’espaces de bien-être) convenus avec le FID et communiqués aux communautés.

1. **Les thématiques**

Les thématiques en mesures d’accompagnement seraient :

* Mère responsable et ayant confiance en elle ;
* La gouvernance citoyenne ;
* Le développement de la petite enfance (DPE) ;
* Lutte contre la Violence Basée sur le Genre et sur l’exploitation des enfants ;
* La propreté et l’hygiène ;
* Les thématiques sur l’inclusion financière ;

Les thématiques à mettre en œuvre au niveau des centres d’accueil des sans-abris sont déterminés selon les besoins des groupes de bénéficiaires (parents, jeunes, enfants), en accord avec l’équipe dirigeante du MPPSPF et de la CUA, tout en renforçant ce qui est existant et en cours.

La sensibilisation sur les gestes barrières contre la pandémie COVID-19 (port de masque, lavage des mains, …) sera toujours renforcée durant les formations et les espaces de bien-être.

1. **Zones d'intervention**

* Les zones d’implémentation de ce programme de transfert monétaire conditionnel en milieu urbain et suburbain sont les fokontany d’intervention du programme Tosika Fameno à Antananarivo.
* Les formations des Mères Leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMC se feront dans les zones d’implémentation du programme CERC.

1. **Conditions de travail**

* Le FID mettra à la disposition des consultants individuels accompagnateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,)
* Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l’objet de décharge signé par les Mères Leaders.
* Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
* Les activités de formation et d’accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant. Après, les assistants sociaux seront contractés selon la durée du programme CERC (jusqu’à fin Septembre 2021).

1. **Livrables :**

Les assistants sociaux livreront au FID tous les mois un rapport d’activités sur :

1. Formations dispensées ;
2. Accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders et des relais communautaires, dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).
3. **Cadre des responsabilités :**

**Le FID :**

* Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d’une émission-radio et des affiches)
* Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d’accompagnement.

**Les Assistants sociaux :**

* Respecter toutes les clauses du contrat établi, y compris les Termes de Référence ;
* Respecter le plan de session de formation des Mères Leaders ;
* Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés ;
* Mobiliser les ML, les CPS et les relais communautaires sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et la diffusion des informations ;
* Respecter les calendriers de livraison des livrables ;
* Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

1. **Calendrier de la mission :**

Le chronogramme d’exécution de la mission est annexé au contrat.

Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,

A chaque 20ème du mois, les assistants sociaux feront un repli au bureau de la Direction d’attachement pour assurer les travaux de saisie et les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocages.

1. **Profil requis**

Licence en Sciences Sociales ou équivalent

* ayant au moins UN (01) an d’expérience en renforcement de capacité ou en mobilisation sociale en milieu urbain / rural. La maitrise des thématiques : santé, nutrition, économie familiale, petite enfance, communication en milieu urbain sera un atout ;
* ayant au moins UN an d’expérience en accompagnement des bénéficiaires dans les changements de comportements ;
  + bonne capacité rédactionnelle ;
  + avoir de bonne aptitude de communication et de capacité de travailler en équipe ;
  + la maîtrise des outils informatiques est obligatoire,
  + aptitude à faire des déplacements à pieds